



ARRETE N° 2024\_0115

ARRETE DE VOIRIE TRAVAUX RUE CHAINTREAU

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
- Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales n° L2211-1, L2213-1 et L2213-2
- Vu le Code de la Route,
- Vu les travaux de remplacement du collecteur EP à réaliser par l'entreprise MERLIN TP, domiciliée 415 rue des Merisiers 45700 PANNES, représentée par Monsieur Nicolas GALLET, dans la rue Chaintreau,
- Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des travailleurs présents sur le chantier,
- Considérant que ces travaux vont apporter des perturbations dans le trafic routier et qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement afin de prévenir tout danger,

**ARRETONS**

**Article 1 :** A compter du 28 février 2024, et jusqu'au 08 mars 2024, le stationnement sera interdit et la circulation réglementée (alternance par feux tricolores) dans la rue Chaintreau, portion comprise entre l'école des Catalpas et le carrefour avec la rue Clément Baudeau.

**Article 2 :** Les droits des riverains demeurent réservés en ce qui concerne l'accès à leur propriété.

**Article 3 :** L'interdiction mentionnée à l'article 1 ne s'applique pas aux véhicules de la Gendarmerie, de la Police Nationale et du Service des Secours et de Lutte contre l'Incendie.

**Article 4 :** L'entreprise MERLIN TP est chargée de mettre en place la signalisation nécessaire.

**Article 5 :** Mme le Maire de VILLEMANDEUR, M. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, Monsieur le Directeur de l'entreprise MERLIN TP, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de MONTARGIS-VILLEMANDEUR, Madame la Responsable de la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Président du SMIRTOM, M. le Président de l'AME, M. le Directeur de KEOLIS MONTARGIS, Transports ULYS, Transports DARBIER, Transports TRANSDEV de GIEN, M. le Directeur de l'entreprise MERLIN TP, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 23/02/2024

Le Maire,  
  
Denise SERRANO

Date d'affichage : 23/02/2024

ENTREPRISE :

MERLIN TP  
415 Rue des Merisiers  
45700 PANNES  
Responsable du chantier :  
GALLET Nicolas , conducteur de travaux 06 14 69 97 00  
Philippe MITTEAU , chef d'équipe 06 14 69 67 14

**DEMANDE D'ARRETE MUNICIPAL**

Lieu des travaux : rue Henri Chaintreau

Début des travaux : du 28 février au 8 mars 2024

Délai des travaux : 1.5 semaines

Type de travaux à effectuer : Réparation EP

<b><u>SOUHAIT DE L'ENTREPRISE</u></b>	<b><u>LIEU</u></b>
- rue barrée <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Rue Henri Chaintreau
- Stationnement interdit <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
- Traversée de route par demi chaussée <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
- autre : ALTERNAT PAR FEUX	

Fait à PANNES le 23 février 2024  
L'entreprise

**MERLIN TP**  
415 rue des Merisiers  
Parc Activités A 2010 - 45700 PANNES  
02 38 93 71 03  
RCS Orléans n° 775 935 955 - Siren 775 532 955 00003  
S 13 au capital de 100 000 € - N° TVA FR 42 775 532 955

**Titre de la carte**

Prévoir le remplacement du collecteur EP

